

Nos salles
en location



Saint-Cyr-le-Gravelais

Plein de vie, plein d'élan



La salle des fêtes et son parc

TARIFS SALLE DES FÊTES

Capacité d'accueil 180 personnes

	COMMUNE				HORS COMMUNE	
	ASSOCIATIONS		AUTRES		Demi-journée	Journée
	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée		
Manifestation à but non lucratif	Gratuit	Gratuit	145,00 €	300,00 €	175,00 €	350,00 €
Manifestation avec participation	225,00 € *	450,00 € *	225,00 €	450,00 €	325,00 €	550,00 €
Saint Sylvestre				450,00 €		550,00 €
Réunion et AG	Gratuit	140,00 €	105,00 €	200,00 €	145,00 €	250,00 €
Famille lors d'un décès	Gratuit					

* Gratuit une fois par an

	Tarif	Caution
SALLE avec sonorisation		800,00 €
MICRO	0,00 €	200,00 €
VIDÉOPROJECTEUR	0,00 €	200,00 €



La salle des Jonquilles

TARIFS SALLE DES JONQUILLES

Capacité d'accueil 35 personnes

	COMMUNE				HORS COMMUNE	
	ASSOCIATIONS		AUTRES		Demi-journée	Journée
	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée		
Manifestation à but non lucratif	Gratuit	Gratuit	85,00 €	145,00 €	105,00 €	175,00 €
Manifestation avec participation	85,00 €	145,00 €				
Saint Sylvestre				225,00 €		275,00 €
Réunion et AG	Gratuit		85,00 €	145,00 €	105,00 €	175,00 €
Famille lors d'un décès				Gratuit		



La salle du Conseil municipal & mariages

TARIFS SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Capacité d'accueil 16 personnes

	ASSOCIATIONS	AUTRES
Réunion, AG et Formation	Gratuit	50,00 €

Conditions et participation

Pour les associations même en cas de gratuité, un contrat sera établi avec les mêmes options et annexes.

- Article L.2144-3 du Code général des collectivités territoriales
- Article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques

- L'article L.2144-3 du CGCT autorise l'utilisation de locaux communaux par les associations, les organisations syndicales ou les partis politiques qui en font la demande. Cette mise à disposition peut se faire à titre gratuit à condition de respecter l'égalité de traitement entre les utilisateurs.
- En dehors de cette disposition, la mise à disposition du domaine public donne lieu au versement d'une redevance.
- Un comité d'entreprise, qui n'est pas une association loi 1901, ni une personne visée à l'article L.2144-3 du CGCT, ne peut donc bénéficier à titre gratuit de la mise à disposition de locaux ou terrains de sport communaux.

Associations hors commune : Animations récurrentes pour les habitants de Saint Cyr le Gravelais:

La salle des fêtes est gratuite pour la danse le mardi soir (Grymda), la country le jeudi soir ainsi que pour les réunions des jeunes agriculteurs sans formation. En revanche **une participation** est demandée de **10 €/jour en période hivernale** entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} avril.